



Victoriaville

FIÈREMENT
DURABLE

AVIS PUBLIC

494, rue De Bigarré

**Demande de dérogation
mineure présentée à la
séance extraordinaire
du lundi 13 avril 2026,
à 17 h 30**

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra
une décision sur cette demande de dérogation
mineure.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette
demande en vous présentant à la séance ou en les
envoyant avant le lundi 13 avril 2026, midi, en cliquant
sur le lien suivant :

<http://vic.to/conseil/séances/question/ajout>

VICTORIANVILLE, le 27 mars 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogation mineure
vise à permettre qu'un bâtiment soit
situé à 2,52 mètres de la ligne
latérale de terrain alors que le
Règlement de zonage numéro
1261-2019 ne le permet pas
(article 1.5.2).